



Problème avec mutuelle, cotisations erreur de leur part

Par **VIEIRA**, le **26/02/2008** à **19:07**

Bonjour,
En date du 19 février 08 je reçois de ma mutuelle CAP MUTUELLEL l'appel de cotisations pour l'année. je m'étonne de voir que mes prélèvements mensuels ne commencent qu'en mars et donc que l'on me prélève janvier, février et mars en une seule fois. Je suis adhérente depuis de nombreuses années.
J'essaie de contacter la mutuelle pendant 2 jours en vain : problème avec leur standard. je m'y rend donc et là j'apprend que l'on ne peut rien faire la "disquette pour les prélèvements " est partie dans la nuit. Je contacte ma banque qui ne peut rien faire non plus.
C'est un problème de changement de leur logiciel qui aurait causé ces erreurs et qui fait qu'ils n'ont rien prélevé en janvier et février.
Cela va me mettre dans une situation matérielle difficile et je ne vois plus comment m'en sortir. Je me sens abusée.
Y a-t'il encore quelque chose à faire ?
merci
Christine VIEIRA

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **07:12**

Bonjour!
Si les sommes ont été prélevées malheureusement peu de solution.
Surtout que les sommes n'ont pas été prélevées abusivement puisque les cotisations de janvier et février étaient dues.
En conséquence prenez les devant auprès de votre banquier expliquez lui la situation afin qu'il ne rejette pas des prélèvements. Voyez si vous ne pouvez pas repousser une créance.
L'autre solution est d'ouvrir un autre compte ou livret et de transférer vos revenus des prochains mois sur celui-ci. N'oubliez pas de fournir le nouveau RIB aux organismes qui prélèvent sur votre compte.
Ainsi vous pourrez rembourser votre première banque petit à petit. Attention toutefois à ne pas émettre de chèque.
Restant à votre disposition

Par **VIEIRA**, le **27/02/2008** à **15:20**

Merci citoyenalpha,rnrnHélas, pour moi pas de solution mais j'ai pris les devants. Je n'en suis pas encore à des impayés, j'ai un peu d'argent de côté qui me permettront de palier à ce genre de problème. Mais cet argent n'était pas prévu pour palier les erreurs de ma mutuelle. Un bon conseil d'ailleurs pour tous, faire virer tous les mois sur un compte livret, CODEVI ou autres une petite somme de son salaire (si on peut bien sur). je le fais depuis des années et c'est vrai que cette année ou j'ai eu de grosses dépenses non prévues ça m'aide bien même si je n'ai pas grand chose de côté.rnrnJe trouve simplement scandaleux ce qu'a fait ma mutuelle.rnrnChristine